

Carrefour

complice et bénéficiaire de la colonisation israélienne

Le 6 mars 2022, le groupe Carrefour a annoncé la conclusion d'un accord avec les sociétés israéliennes Electra Consumer Products et Yenot Bitan.

À travers Electra Consumer Products et d'autres sociétés du même groupe Carrefour s'allie avec des sociétés israéliennes qui développent de nombreuses activités dans les colonies (construction de logements, infrastructures routières et ferroviaires, adduction d'eau, réseau téléphonique, maintenance, etc...) et qui fournissent des services à l'armée et à l'administration pénitentiaire.

Carrefour est ainsi largement complice de la colonisation qui est un crime de guerre selon le droit international.

Les 150 magasins Yenot Bitan, désormais franchisés de Carrefour, lui verseront une redevance et proposeront les produits de la marque Carrefour. Au moins 3 de ces magasins sont implantés dans des colonies.

Carrefour participe ainsi directement à la colonisation israélienne de la Palestine et en tire profit.

Les entreprises ont l'obligation de ne pas développer des activités de nature à participer à la colonisation ou à la renforcer. Elles ont aussi l'obligation d'identifier et de prévenir les risques de violations des droits de l'Homme, auxquelles elles sont exposées.

Le groupe Carrefour doit cesser ses activités en lien avec la colonisation israélienne.

Il doit mettre fin à son partenariat avec Electra consumer products et Yenot Bitan.

Agissons pour que **Carrefour** respecte le droit

→ Écrivons à la direction du groupe Carrefour

→ Relayons l'information et l'appel à agir sur les réseaux sociaux

